

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'ins	Date d'inspection			
Garderie Les P'tits Coeurs à Manou inc.	2023006		Le 19 mar	Le 19 mars 2025			
Nom de l'établissement			Numéro de	Numéro de téléphone			
Garderie Les P'tits Coeurs à Manou inc.			(506) 330-	(506) 330-0859			
Adresse							
2737 11 Route Village St Laurent NB E9G 2J5							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson		Mentor en assurance de la qualité					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Rè	glement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité			

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en fin de journée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.

- Discussion auprès de l'exploitante/directrice par rapport au critère et exigence de la désignation. L'agente pédagogique débute lentement les plans d'amélioration de la qualité. Petit début de discussion afin de comprendre le comité de parent qui est une exigence pour la désignation.
- Discussion auprès du personnel éducatif des items de la loi recherchés en lien avec l'application du curriculum éducatif au sein de l'établissement.
- Une programmation délibérément planifiée et documentée est présente au sein de l'établissement; nous y retrouvons du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu, lesquelles sont au choix de l'enfant. Points importants de discussion avec l'administratrice :
- Dossiers des employés : Je me suis assuré que tous les dossiers des employés contiennent les vérifications et documentations nécessaires.
- Rappel de sécurité : Discussion avec l'administratrice pour faire un retour sur les mémos concernant le rappel de sécurité.
- Réglementation pour les enfants : Selon la règlementation, les enfants qui ne dorment pas devraient avoir le privilège de se lever après 30 minutes de relaxation.
- Obligations contractuelles :
- L'administratrice devra rappeler au personnel qu'ils sont tenus de dénoncer les cas de négligence, conformément à leur contrat de travail.
- Aussi nous avons discuté de l'énoncé de confidentialité au personnel.
- Discussion des heures de formation continue afin de tenir un suivi régulier.

Pendant ma visite les enfants terminent leur sieste par la suite prennent leur collation avant de se préparer pour partir jouer à l'extérieur jouer pour la fin de la journée.

original signé par			
Sylvie Richardson	Le 19 mars 2025		
Signature de la personne responsable de la délivrance de	Date		

original signé par			
Manon Dickson	Le 19 mars 2025		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date		